

Contribution de l'Inspection générale des bibliothèques

par Denis Pallier*

Après la nomination de son nouveau président, Jean-Claude Groshens, et de ses nouveaux membres en janvier dernier, le Conseil supérieur des bibliothèques a repris ses travaux et a tenu sa première séance plénière à l'Institut de France le 8 avril dernier. L'objectif de cette séance de reprise était de dresser un état des lieux de la situation des bibliothèques françaises.

Le secrétaire général du Comité national d'évaluation des universités, André Staropoli, a établi à cette occasion pour le Conseil un bilan de la politique documentaire des universités ; le directeur général de la Bibliothèque nationale de France a présenté la politique des réseaux telle qu'elle s'élabore à partir de son établissement ; Gérard Théry, président de la Cité des sciences et de l'industrie, et François Reiner, directeur de la médiathèque, ont tracé les perspectives ouvertes pour les bibliothèques par les réseaux et les ressources électroniques. Enfin, Denis Pallier, doyen de l'Inspection générale des bibliothèques, s'est efforcé de passer en revue de manière transversale les problématiques aujourd'hui communes à tous les types de bibliothèques.

* Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques

Avant même la publication de son prochain rapport (au premier trimestre 1998), le Conseil supérieur des bibliothèques et Denis Pallier ont accepté que de larges extraits de cette intervention soient proposés à l'attention des lecteurs du Bulletin de l'ABF.

Le Conseil supérieur des bibliothèques a honoré l'Inspection générale des bibliothèques en lui proposant d'apporter une contribution aux travaux du Conseil. (...) Pour répondre au vœu du CSB, il m'a fallu prendre du champ par rapport au quotidien actuel de l'IGB, contrôle circonstanciel plus que systématique, mal à réparer plutôt que perspectives.

(...) On peut traiter des bibliothèques par type (universitaire, publique, scolaire, spécialisée), et poser des problèmes spécifiques (moyens ou autres sujets). Il est tout aussi intéressant d'évoquer les dénominateurs communs de ces bibliothèques. Chacune est un forum d'informations accessible à un groupe plus ou moins étendu. Cette fonction de diffusion s'accompagne d'autres fonctions (lieu d'accueil et de sociabilité, espace de débats...).

(...) Les bibliothèques ne sont pas exactement financées par leurs usagers. L'allocation des ressources à une

bibliothèque est un processus politique. Il dépend de l'importance accordée à l'institution dans un contexte économique, mais aussi dans un contexte éducatif et culturel (ex : cours magistral/travail autonome). En un mot, les moyens des bibliothèques dépendent de leur image et de leur impact à différents échelons d'une société (d'où les différences d'échelle de pays à pays, la constante des problèmes d'idéologie et de censure). C'est sous cet angle large, celui de l'importance accordée aux bibliothèques, qu'il m'a semblé utile de répondre à la demande du CSB. J'essaierai d'examiner brièvement quatre perspectives : les enjeux politiques, les enjeux techniques, les enjeux économiques, les enjeux humains.

Enjeux politiques

Les bibliothèques sont-elles et demeureront-elles un enjeu pour l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics autonomes ? Il faut croire que les bibliothèques ont été un enjeu, puisqu'au cours des dernières années :

- l'expansion des bibliothèques publiques, BM et BDP, s'est poursuivie ;
- tous les types de bibliothèques ont fait l'objet de programmes d'enver-

gure : Bibliothèque nationale de France, bibliothèques universitaires, bibliothèques scolaires.

Mais aux périodes de créations ininterrompues peuvent succéder des périodes de marasme, si les objectifs ne sont pas évalués et remis à jour. La première question qui mérite d'être posée est : « quelle est la valeur des bibliothèques comme services publics, point d'application des principes constitutionnels en matière de droit à la formation et à la culture ? » Des réponses devraient être données sous l'angle juridique par la loi sur les bibliothèques, qui est en cours de rédaction.

(...) Parallèlement à la réflexion « législative », qui donne le cadre de l'action, il y a matière à examiner le contenu du service public des bibliothèques, l'articulation des tutelles.

La bibliothèque « service public » pourrait faire l'objet d'études sous trois angles, qui, à ma connaissance, n'ont pas été abordés jusqu'ici par le Conseil :

L'organisation et les résultats des enquêtes auprès des usagers.

Les bibliothèques sont faites pour les usagers. Ceux-ci sont inégalement interrogés ou étudiés. Des études ont été menées pendant une période dans

des universités. Elles sont plus fréquentes en lecture publique. Les évaluations du secteur scolaire sont intéressantes, mais pas toujours accessibles.

L'offre de services et les stratégies des bibliothèques.

(...) Le Conseil s'est intéressé en 1994 à l'évaluation des résultats des bibliothèques. A vrai dire, ce qui mériterait d'être mis en valeur, derrière les statistiques, ce sont les stratégies des bibliothèques vis-à-vis des lecteurs. Les bibliothèques publiques françaises ont mis en place un modèle particulier, par le développement des collections audiovisuelles, modèle attractif. Il y a une stratégie du centre et de la périphérie (centrale et annexes). La stratégie dominante des bibliothèques universitaires, c'est le service de masse : mise à disposition de collections, horaires d'accueil, prêt à domicile, investissement à effet multiplicateur. Le coût par tête d'utilisateur d'autres services (recherche documentaire, prêt interbibliothèques) est tout autre. Ces stratégies recouvrent des arbitrages internes peu explicités.

Le gouvernement des bibliothèques.

En ce qui concerne les bibliothèques publiques, la volonté des élus, volonté légitime, est d'intégrer la bibliothèque dans un ensemble plus vaste, dans

une politique globale. Le principal objectif des directeurs de bibliothèques universitaires est de bien intégrer la BU dans la pédagogie, dans la recherche, dans les processus de décision administrative. Les personnes qui s'occupent d'une bibliothèque d'école sont l'équipe pédagogique ou le directeur ou des parents, qui modèlent les objectifs.

Les organes de décision sont différents et mériteraient d'être comparés (filiales de décision, rôle des conseils, modes de coopération). L'élaboration de programmes publiables, intelligibles par les usagers (politiques d'acquisition, volet documentaire des contrats quadriennaux des universités) est un élément nouveau, à mettre en valeur.

Quittons le niveau de la bibliothèque pour celui des tutelles.

Si le maillage territorial des bibliothèques était construit de manière définitive, institutionnellement et techniquement, l'Etat pourrait se replier sur les missions d'intérêt commun, évaluation, formation, veille technique, appui à la conservation du patrimoine commun et aux réseaux.

Quel est l'état du maillage ?

Très longtemps les bibliothèques françaises n'ont connu que deux cadres :

national (dont relevaient la Bibliothèque nationale, les bibliothèques centrales de prêt et les bibliothèques universitaires), et communal. Le maillage actuel comporte deux niveaux supplémentaires, le département et la région. Le CSB s'est intéressé en 1992 aux BDP, en 1992 et 1994 aux BMVR. Le rôle remarquable des BDP mérite une mise en valeur. L'ambition du programme des BMVR mérite d'être affirmée, la description du maillage de bibliothèques dans ces deux cadres mérite d'être faite.

Quel est l'état des chantiers nationaux ?

Parmi les missions d'intérêt commun, le développement des réseaux est un choix fait, qu'il faut aborder plus loin sous l'angle technique. Il me paraît en revanche nécessaire de dire un mot des collections anciennes de documents rares et précieux (livres de la BNF dont je ne sais le nombre, 5 millions de volumes en BM, 1 million en BU ; 130 000 manuscrits à la BN, 15.000 en BM, 40 000 en BU).

Le sujet a été abordé par le CSB en 1994, sous l'angle du statut des collections, des pratiques et des formations. A vrai dire le sujet est redouté. Il s'agit d'investissements à long terme, de « travaux d'Hercule bénédictin ». Un bilan mériterait d'être fait, au contraire, du progrès remarquable de la mise en valeur des fonds : programmes de la BNF, rétroconversion des fichiers des bibliothèques municipales, reproduction des manuscrits entre DLL/DISTNB et Institut de recherche et d'histoire des textes, rôle du Conseil scientifique du patrimoine, des associations régionales de coopération, perspectives d'accès qu'ouvre la numérisation.

On a eu tendance à sacrifier les collections de livres en tant qu'objets patrimoniaux. Ne faut-il pas mieux gérer la conservation : identification des excès, prise en compte des programmes de reproduction, qui éloignent l'original de l'utilisateur ?

Enjeux techniques

Les techniques des bibliothèques sont de trois sortes :

- techniques de constitution et de mise à disposition des collections en site,
- techniques en matière de bâtiments, pour l'accueil des lecteurs, l'organisation des fonds et des services,
- techniques de partage des ressources.

On dispose de modèles très performants de bibliothèques ainsi « localisées ».

L'évolution technique oblige à réfléchir à ce que sera la bibliothèque du futur. Aux côtés des supports d'information statiques et permanents (livres et périodiques) se sont multipliés des supports d'information électroniques,

Le métier évoluera dans plusieurs sens : action des services culturels en site (pour les BP) ; accent sur la gestion, le service, l'aide à la recherche ; l'information technique, la formation de l'utilisateur...

périodiquement remis à jour (cédéroms). Les sources d'information accessibles sur des réseaux électroniques sont en constante expansion (et elles peuvent toucher tous les publics : écoles, collèges et lycées vont être raccordés au réseau national RENATER, voie d'accès à Internet).

L'élément décisif est la disponibilité croissante d'information numérisée, la possibilité d'accéder au texte intégral, de connecter une station de travail à de multiples centres de calcul.

(...) Il en découle deux questions : « A quel rythme avance-t-on vers la bibliothèque du futur ? Que valent les modèles techniques actuels dans cette perspective ? »

Il semble bien que dans l'évolution technologique, le papier se laisse difficilement rattraper. On n'a jamais tant produit de livres et de revues et la construction de bibliothèques, nationales, universitaires ou publiques, demeure à l'ordre du jour.

Depuis la dernière guerre, face à la croissance de l'édition, les bibliothèques ont de plus en plus partagé leurs ressources d'imprimés. Aucun établissement ne peut être autosuffisant. Ce partage s'est fait chronologiquement par le biais des catalogues collectifs, du prêt entre bibliothèques, par la création de collections nationales de recours. L'informatisation a facilité le partage du traitement des collections, leur signalisation, leur accès.

Le partage de ressources est plus que jamais d'actualité. Le réseau décrit par le directeur général de la BNF s'articule avec celui des BU. La refonte en un système informatique unique des catalogues collectifs (périodiques, ouvrages des BU et thèses), du répertoire d'indexation, de la messagerie de prêt entre bibliothèques est engagée. L'articulation d'un autre outil collectif, l'INIST, a fait l'objet d'une étude. Axé sur la fourniture d'articles de périodiques, avec une bonne qualité de service, l'INIST répond à la moitié des demandes de documents émises en France. La fourniture de documents a un coût (stockage, maintenance, comptabilité). Elle mériterait de se concentrer sur l'organisme qui offre le coût de transaction le plus bas, techniquement. Mais cela ne répond qu'à une partie des enjeux ; la couverture documentaire nationale ne se limite pas aux périodiques de fort usage : les CADIST, la BNF ont porté à juste titre l'attention sur les acquisitions de monographies, encore extraordinairement faibles à la fin des années 1980.

Cela dit le paysage se transforme. L'approche des établissements universitaires est de plus en plus individualiste. L'image du réseau où le fort porte le faible est de plus en plus difficile à soutenir. Un des enjeux des BU est de tenir les outils collectifs.

Avec la diffusion d'information numérisée par divers fournisseurs, l'accès au document va évoluer, en premier lieu dans le secteur des sciences et de

la médecine. C'est un point sur lequel un triple suivi est nécessaire :

- évaluation de l'offre (spécialités, coûts, conditions d'accès) ;
 - aspects juridiques : deux solutions sont possibles (système de gestion collective du droit de reproduction ou dispositif conventionnel avec licences contractuelles d'utilisation, d'où négociation des droits et versement direct aux éditeurs) ;
 - aspects techniques et financiers : les documents électroniques peuvent être diffusés soit en ligne sur le serveur d'un fournisseur, soit en ligne sur le serveur d'un organisme documentaire client, soit sur cédérom, soit par l'intermédiaire d'un service de fourniture, avec variété d'équipements, normes non stabilisées, performances des réseaux à vérifier, coûts d'investissement et de fonctionnement à ajouter aux droits d'accès et de diffusion ;
 - organisation documentaire : le système bouleverse les notions traditionnelles de propriété au sein d'une communauté. Pourquoi négocier un accès pour un groupe et non pour la totalité des utilisateurs de la spécialité ?
- Au-delà, deux interrogations apparaissent, plus ou moins proches suivant les types de bibliothèques :
- que devient la bibliothèque dans ses murs (elle peut être contournée par un lien direct usager/service, mais les communautés auront intérêt à créer des centrales d'achat de documents numérisés) ;
 - quel est le rôle du bibliothécaire. Il est un peu tôt pour y répondre, mais on peut imaginer que le métier et les formations évolueront dans plusieurs sens :
- accent sur l'action et les services culturels en site pour les bibliothèques publiques ;
 - accent sur la gestion (accès plus souple, pas moins cher), le service, l'aide à la recherche, l'information technique, la formation de l'utilisateur ;

— attention beaucoup plus forte à l'utilisateur éloigné, considéré actuellement comme un non lecteur. Quels sont actuellement les services à distance, à domicile des bibliothèques ?

Enjeux économiques

J'aborderai ce thème rapidement, à tort sans doute, car c'est le secteur susceptible des plus forts changements. La relation entre les bibliothèques et l'argent peut être abordée au moins sous trois rubriques :

- **Les principes d'usage des services publics et leur tarification**, l'égalité ou l'inégalité des citoyens devant l'information, sujet où la réflexion des élus et des professionnels a fort avancé, dont le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, version 1994, s'est fait l'écho (distinction entre services de base, gratuits, et services à valeur ajoutée).

- **Les relations entre les bibliothèques et le marché, et les producteurs** (qui sont beaucoup moins les auteurs que dans les archives et les musées).

Cette question reviendra d'elle-même annuellement devant le Conseil.

D'une part, les bibliothèques sont vulnérables. Elles ont peu de latitude vis-à-vis du prix de la matière documentaire. Comme les musées, elles provoquent la demande plus qu'elles ne la satisfont (cette faculté de la demande culturelle d'être toujours excitée par l'offre est l'un des aspects les plus gratifiants du métier et des plus difficiles à gérer). L'offre dépend des moyens de la tutelle financière.

D'autre part, les bibliothèques doivent respecter les règles et leur but n'est en aucune manière de mettre l'édition en crise.

Le paysage change. L'évolution vers l'édition électronique annonce de nouveaux partages. Des parts de marché sont acquises à coup d'investissements techniques, d'associations entre agences d'abonnements, grands éditeurs, créateurs et serveurs de bases de données et réseaux de

bibliothèques .

- (...) La dernière rubrique d'une « économie des bibliothèques » est plus générale. Les bibliothèques constituent un investissement, comment apprécier sa rentabilité ?

Le CSB a traité de l'évaluation des résultats des bibliothèques en 1994, en s'interrogeant sur la disponibilité, les lacunes et la cohérence des statistiques. Ce point mérite d'être mis à

jour si le CSB veut disposer sinon d'une carte, du moins d'indicateurs documentaires.

Mais on peut poser la question de l'évaluation sous une autre forme : il y a des exemples de création de bibliothèques dans des villes frappées par la récession économique, choix fait pour retenir la population, pour attirer des activités économiques (Arles, villes du Nord), de même il y a des universités qui font un investis-

sement pour relever fortement leur service documentaire comme alternative pédagogique. Le bilan est quantitatif et qualitatif, certains cas peuvent être exemplaires.

Enjeux humains

On évoque généralement sous cet intitulé les personnels de bibliothèques. En fait, les enjeux humains sont de plusieurs ordres.

Les bibliothèques sont faites pour les usagers, ce sont des lieux de constitution de soi et de la collectivité. La muséologie des documents ne concerne réellement qu'un petit nombre d'établissements.

Une bibliothèque identifie plus difficilement ses pannes que les Télécom. Les bibliothécaires savent qu'ils doivent fournir des guides aux utilisateurs et un accès facile aux documents. Mais, il faut aussi que le lecteur sache exprimer sa demande, ne pas se satisfaire de trop peu et signaler qu'il n'a pas été satisfait.

(...) L'organisation de l'apprentissage documentaire est loin d'être évidente. La concertation sur ce sujet a été testée entre responsables de CDI, de bibliothèques municipales et des bibliothèques universitaires (définition des bases à enseigner sur le fonctionnement des services de biblio-

thèques, la constitution de la documentation personnelle).

Un autre enjeu humain, c'est la relation entre public, société et bibliothécaire, l'image des bibliothécaires, de leur métier, l'opinion publique sur les conditions d'exercice et la déontologie. Dans l'ordre de visibilité, on a les livres, les bibliothèques, puis les bibliothécaires. Nous ne sommes pas ici dans un conseil supérieur des bibliothécaires, mais la vie des bibliothèques dépend des fonctions publiquement reconnues à ceux-ci. On a décrit une forte évolution : conservateur, descripteur, puis prescripteur, l'importance des fonctions de gestion. Il faut une crise pour remettre en évidence que la responsabilité intellectuelle du bibliothécaire, les conditions de dignité dans lesquelles il doit exercer son activité s'appliquent encore plus dans la fonction d'acquisition.

La formation, la qualification des personnels, le cadre d'exercice du métier conditionnent le fonctionnement des bibliothèques. Le principal secteur de dépenses dans les bibliothèques est le personnel (au moins les 2/3 des dépenses). Le CSB s'est fréquemment penché sur les statuts (1990, 1991), sur les formations et l'évolution des métiers (chaque année sauf 1992).

L'application des statuts de 1991-1992 méritera encore un bilan (complexité, pyramide inadaptée des emplois).

Le problème de fond, c'est l'état de la professionnalisation. On annonce aux bibliothèques une évolution technique complexe. L'édition électronique réduira les tâches de gestion physique des collections, augmentera l'activité de formation et de renseignement. En BU, l'effectif le plus faible est celui des personnels, bibliothécaires et bibliothécaires-adjoints, en charge de l'accueil, du traitement des collections, de l'encadrement des personnels de service.

Du côté des cadres d'emplois territoriaux deux questions sont préoccupantes, la diminution du pourcentage de personnel professionnel, la complexité des formations post recrutement.

Pour exprimer un avis personnel, les collectivités territoriales qui recrutent des personnels formés (conservateurs, bibliothécaires, assistants qualifiés, dont le DUT constitue une solide base professionnelle), mériteraient un appui, que ce soit au titre des dépenses de fonctionnement du concours particulier ou des aides du Centre national du livre.

Un point particulier peut mériter quantification et attention, c'est la part croissante des personnels vacataires : moniteurs (qui comportent des aspects fort positifs) et CES en BU, CES et autres emplois précaires dans les bibliothèques publiques. Le CSB s'est penché en 1992 sur la charte du bibliothécaire bénévole. Le développement des vacataires pose d'autres questions.

(...) Je n'étais en mesure d'apporter ici que des problématiques générales au nom de l'Inspection. A cette occasion, celle-ci se félicite de la relation constante qu'elle a eue avec le CSB, de la présence d'un de ses membres dans le Conseil¹, et forme le vœu d'un échange d'information régulier avec le CSB.

1. Madame Thérèse Bally (IGB) est membre du Conseil supérieur des bibliothèques.